



CONSEIL — 231^e SESSION

TROISIÈME SÉANCE

(SALLE DU CONSEIL, JEUDI 14 MARS 2024, 14 H 30)

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

SÉANCE PUBLIQUE

Recommandations de l'Organe consultatif technique (TAB) sur les unités d'émissions admissibles du CORSIA

1. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15563, qui présente les recommandations du TAB résultant de son évaluation de modifications importantes de procédure soumises par trois programmes, et d'une demande en cours, aux fins de leur admissibilité à la première phase du CORSIA. Des informations sont aussi fournies sur les décisions pertinentes prises à la 28^e session de la Conférence des Parties (COP28) à la CCNUCC concernant l'article 6 de l'Accord de Paris, les rôles du TAB en tant que chef de file, et le plan d'évaluation du TAB pour 2024. Il est aussi saisi d'un rapport verbal du Comité du climat et de l'environnement (CEC) sur le sujet.

2. Après examen, le Conseil :

- a) accepte les recommandations du TAB, figurant au paragraphe 2 et à l'appendice B (rapport du TAB, section 4) de la note C-WP/15563, qui résultent de son évaluation de modifications importantes que trois programmes ont apportées à leurs procédures (Climate Action Reserve, Gold Standard et Verified Carbon Standard), et d'une demande en cours (SOCIALCARBON), aux fins de leur admissibilité à la première phase du CORSIA ;
- b) approuve les recommandations de mise à jour du document de l'OACI intitulé *CORSIA — Unités d'émissions admissibles* figurant à l'appendice A de la note C-WP/15563 ;
- c) prend note des informations sur les mises à jour pertinentes émanant de la 28^e session de la Conférence des Parties (COP28) à la CCNUCC concernant l'article 6 de l'Accord de Paris ;
- d) prie le Secrétariat d'intensifier ses activités de sensibilisation pour les étendre aux parties prenantes concernées par les exigences relatives au CORSIA, y compris sur l'importance de l'attestation du pays hôte pour éviter la double réclamation d'unités

d'émissions éligibles du CORSIA, et à cet égard, souligne la nécessité et l'opportunité d'une plus grande diversification de la couverture géographique des projets de réduction d'émissions qui génèrent ces unités ;

- e) réaffirme la nécessité de veiller à ce que des ressources suffisantes soient mises à disposition pour soutenir les activités du TAB, y compris les ressources du Secrétariat, compte tenu du caractère essentiel et prioritaire de ces travaux.

Treizième réunion du Comité de la protection de l'environnement en aviation (CAEP/13)

3. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15567, qui contient une proposition concernant la tenue de la treizième réunion du Comité de la protection de l'environnement en aviation (CAEP/13) du 3 au 7 mars 2025, au siège de l'OACI à Montréal (Canada). Il est aussi saisi d'un rapport verbal du Comité du climat et de l'environnement (CEC) sur le sujet.

4. Après examen, le Conseil :

- a) prend note des informations actualisées présentées par le Secrétaire général concernant la programmation de la réunion CAEP/13, et de ce fait, approuve les nouvelles dates proposées par le Secrétariat, à savoir que la réunion devrait durer deux semaines du 17 au 28 février 2025 au siège de l'OACI.
- b) approuve les dispositions administratives indiquées à la section 3 de la note C-WP/15567 ;
- c) approuve l'ordre du jour provisoire figurant à l'appendice de la note C-WP/15567.

Résultats de la troisième Conférence de l'OACI sur l'aviation et les carburants alternatifs (CAAF/3)

5. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15561, qui présente les résultats de la troisième Conférence de l'OACI sur l'aviation et les carburants alternatifs (CAAF/3), qui s'est tenue du 20 au 24 novembre 2023 à Dubaï (Émirats arabes unis). Il est aussi saisi d'un rapport verbal du Comité du climat et de l'environnement (CEC) sur le sujet.

6. Après examen, le Conseil :

- a) réitère ses sincères remerciements à l'endroit du Gouvernement des Émirats arabes unis pour la générosité dont il a fait preuve en accueillant la réunion CAAF/3, et exprime sa gratitude envers le Président de la CAAF/3, Viliame Gavoka, Vice-Premier Ministre et Ministre du tourisme et de l'aviation civile des Fidji, ainsi qu'aux Présidents du CEC et du Groupe restreint, pour leurs contributions positives, et envers le Secrétariat, pour ses efforts exceptionnels dans l'organisation d'une rencontre aussi réussie ;
- b) approuve le rapport de la troisième Conférence de l'OACI sur les carburants d'aviation alternatifs (CAAF/3) figurant dans l'appendice A de la note C-WP/15561, et ce faisant, entérine le cadre mondial de l'OACI pour les carburants d'aviation durables (SAF), les carburants d'aviation à moindre émission de carbone (LCAF) et autres énergies plus propres pour l'aviation, adopté par la CAAF/3 ;

- c) souligne l'importance de mettre en œuvre sans attendre le cadre mondial de l'OACI pour les SAF, les LCAF et autres énergies plus propres pour l'aviation et, à cet égard, prend note des mesures proposées en vue de la mise en œuvre du cadre mondial, comme indiqué dans l'appendice B de la note C-WP/15561 ;
- d) demande au Secrétariat d'élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre du cadre mondial de l'OACI pour les SAF, les LCAF et autres énergies plus propres pour l'aviation, et de fournir des informations supplémentaires sur les rôles et les responsabilités, les actions prévues, le calendrier, les ressources nécessaires et la relation avec les travaux connexes de l'OACI, notamment la mise en œuvre du LTAG, en vue de la 42^e session de l'Assemblée et au-delà ;
- e) dans le contexte de l'exercice de redéfinition des priorités en cours, demande au Secrétariat d'envisager de réaligner le plan d'activités de l'OACI afin de mieux refléter les mesures de mise en œuvre proposées pour le cadre mondial de l'OACI pour les SAF, les LCAF et autres énergies plus propres pour l'aviation, ainsi que la résolution A41-21 de l'Assemblée relative au LTAG, en vue de réaffecter des ressources en conséquence à ces domaines prioritaires ;
- f) invite le Secrétariat à continuer d'examiner les possibilités d'améliorer la coordination entre les bureaux, dans le but d'améliorer les résultats de la mobilisation des ressources, en mettant l'accent en particulier sur le soutien à la mise en œuvre du cadre mondial de l'OACI pour les SAF, les LCAF et autres énergies plus propres pour l'aviation ;
- g) réaffirme la nécessité de disposer d'un plan de communication plus systématique, mieux coordonné et bien structuré concernant les initiatives, les programmes et les manifestations de l'OACI, et comme outil pour mieux faire connaître à la communauté internationale les efforts et les réalisations de l'OACI en matière de réduction des émissions de CO₂ de l'aviation internationale, en mettant particulièrement l'accent sur la poursuite des échanges de haut niveau avec les producteurs de carburant, les institutions financières internationales et les parties prenantes de l'aviation, afin de soutenir les résultats de la CAAF/3 et leur mise en œuvre, et à cet égard, a prié le Secrétariat d'envoyer une lettre à l'ensemble des États membres et des organisations compétentes afin de les informer des résultats de la CAAF/3, des prochaines étapes de la mise en œuvre, et des ressources nécessaires, en soulignant aux États les domaines dans lesquels ils peuvent apporter leur soutien et des contributions supplémentaires dans ce sens.

7. Le Conseil prend note des réserves formulées par les délégations de la Chine et de l'Arabie saoudite à l'égard de certains aspects du cadre mondial de l'OACI pour les SAF, les LCAF et autres énergies plus propres pour l'aviation adopté par la CAAF/3. Il est entendu que les détails précis des réserves seront exposés dans leurs interventions respectives qui seront consignées dans le procès-verbal de la réunion.

Retour sur la première réunion du Comité ad hoc de coordination de la cybersécurité (AHCCC)

8. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15557, qui présente les résultats de la première réunion du Comité ad hoc de coordination de la cybersécurité (AHCCC/1) qui s'est tenue du 10 au 11 octobre 2023 à Montréal (Canada). Il est également saisi de rapports verbaux de la Commission de navigation aérienne (ANC) et du Comité de la sûreté de l'aviation (ASC) sur le sujet.

9. Après examen, le Conseil :

- a) prend note du fait que l'*Étude sur la cybersécurité de l'aviation dans les Annexes à la Convention relative à l'aviation civile internationale* sera de nouveau examinée une fois que le Groupe d'experts de la cybersécurité (CYSECP) aura achevé son analyse des lacunes dans les SARP, en coopération avec d'autres groupes d'experts compétents, afin d'examiner les résultats des travaux, ainsi que les recommandations susceptibles d'être faites au Conseil sur le sujet, et ce faisant, invite l'AHCCC à prendre en considération les préoccupations soulevées par l'ANC à cet égard ;
- b) note en outre qu'à la lumière des informations présentées à l'AHCCC sur les travaux des groupes d'experts représentés en son sein, des travaux communs étaient attendus sur au moins deux tâches, à savoir les amendements de SARP et éventuellement de PANS, ainsi que la coordination sur la manière d'intégrer la cybersécurité dans les plans mondiaux de l'OACI, et note à cet égard l'intention de l'ANC de nommer un expert du Groupe d'experts en gestion de la sécurité (SMP) auprès de l'AHCCC ;
- c) convient de la nécessité d'examiner et de recenser les moyens de maintenir l'équilibre entre des ressources limitées, et de définir des attentes raisonnables quant à la quantité de travail à effectuer, en gardant à l'esprit que des experts techniques ont souvent participé aux travaux de plusieurs groupes d'experts ;
- d) convient également que le Secrétariat élaborera un projet de programme des travaux de l'OACI sur la cybersécurité de l'aviation, tout en notant que le Comité AHCCC travaillera entre les sessions pour établir un projet de programme unifié en fonction du projet de proposition initial du Secrétariat à cet égard ;
- e) approuve le mandat révisé de l'AHCCC, présenté à l'appendice A de la note C-WP/15557, ainsi que le règlement intérieur révisé de l'AHCCC, tel qu'amendé par l'ASC et joint à son rapport oral, qui figurent respectivement dans les appendices A et B de la présente décision ;
- f) approuve également la convocation de la deuxième réunion de l'AHCCC (AHCCC/2), du 29 au 31 mai 2024, étant entendu que ces dates faciliteront la participation d'experts techniques à la réunion du CYSECP, prévue pour la semaine suivante, et notant que l'AHCCC/2 se tiendra dans un format hybride, en anglais seulement, sur la base de la proposition d'ordre du jour présentée à l'appendice C de la note C-WP/15557 ;
- g) encourage les membres de l'AHCCC à participer en personne aux prochaines réunions.

Questions diverses

Modifications du programme des travaux de la 231^e session

10. Conformément aux demandes reçues par le Président du Conseil par le biais de deux lettres distinctes, datées des 11 et 14 mars 2024, transmises respectivement par les Représentants de la République bolivarienne du Venezuela et de l'Argentine au Conseil, le Conseil a noté que ces délégations feraient chacune une présentation orale des faits récents qui ont une incidence sur le secteur de l'aviation dans leurs États respectifs, au titre des questions diverses, lors d'une séance ultérieure de la session en cours.

Rapport du Groupe restreint sur le financement de mesures de réduction des émissions de CO₂ de l'aviation

11. Le Conseil prend note du rapport d'activité présenté par la Présidente du Groupe restreint sur le financement des mesures de réduction des émissions de CO₂ de l'aviation, concernant l'examen de la mise en place d'une initiative ou d'un mécanisme de financement de la lutte contre les changements climatiques, conformément au dispositif 18 b) de la Résolution A41-21 de l'Assemblée. Il est entendu qu'un rapport plus détaillé sur les travaux menés par le Groupe restreint sera présenté au Conseil à sa 232^e session.

Programmation du Symposium de l'OACI sur les émissions de l'aviation autres que le CO₂

12. Le Conseil prend note que le Symposium de l'OACI sur les émissions de l'aviation autres que le CO₂ devait se tenir du 30 juillet au 1^{er} août 2024, au siège de l'OACI. À la suite d'un débat préliminaire, le Conseil prie le Secrétariat d'étudier la faisabilité d'autres options pour la programmation de cette manifestation, étant entendu que le Conseil reviendra sur cette question lors d'une séance ultérieure de la session en cours.

Nomination d'un membre et suppléant à la Commission de navigation aérienne (ANC)

13. Il est noté qu'en l'absence d'observations reçues au 8 mars 2024 en réponse au courriel du Président du Conseil daté du 4 mars 2024, Jacqueline Hanafin, désignée par le Gouvernement du Royaume-Uni, avait été nommée suppléante de Padhraic Kelleher à la Commission de la navigation aérienne, avec effet au 16 mars 2024, et succédera désormais à M. Kelleher en tant que membre de la Commission de la navigation aérienne, avec effet au 16 avril 2024.

APPENDIX A

AD HOC CYBERSECURITY COORDINATION COMMITTEE (AHCCC)

TERMS OF REFERENCE

Background

ICAO Assembly Resolution A39-19 (2016) – *Addressing cybersecurity in civil aviation* called upon States and stakeholders to collaborate in the development of ICAO's aviation cybersecurity framework by ensuring a horizontal, cross-cutting and functional approach.

ICAO Assembly Resolution A40-10 (2019) called on ICAO to bring the work of the multiple bodies involved in addressing aviation cybersecurity in ICAO under the aegis of an overarching structure.

In line with the direction of the Assembly, and on the basis of C-WP/15156, the Council, during its 222nd Session, agreed to establish a **Technical Cybersecurity Committee of the Council** to coordinate all of ICAO's cybersecurity activities with the Terms of Reference hereunder (C-DEC 222/11 refers).

Mandate

The Ad Hoc Cybersecurity Coordination Committee (AHCCC) is a Technical Coordinating Committee of the Council established to coordinate aviation cybersecurity-related work across ICAO. The AHCCC serves as the main advisory body of the Council on all aviation cybersecurity matters.

Functions

The AHCCC, working closely with the Air Transport Committee (ATC), Aviation Security Committee (ASC) and Air Navigation Commission (ANC), shall:

- a) monitor the implementation of the Aviation Cybersecurity Strategy and the Cybersecurity Action Plan and oversee the development of updates thereto;
- b) develop and maintain a comprehensive ICAO Aviation Cybersecurity Work Programme, to coordinate ICAO aviation cybersecurity work across all aviation domains; and
- c) ~~examine existing and emerging aviation cybersecurity threats and hazards; and~~
- d) advise the Council on policy, strategic direction, priorities and activity planning and other aviation cybersecurity issues, as required.

Composition

The AHCCC shall comprise one nominee from:

- a) the ATC, the ASC and the ANC; and
- b) each panel and expert group regularly addressing cybersecurity in their work programme.

Working Methods

The AHCCC's working methods are contained in the *Rules of Procedures of the AHCCC*.

Secretariat

The Secretary of the AHCCC is designated by the Secretary General and supported by other Secretariat staff as required.

Languages

The Committee selects from the working languages of the Organization the language or languages to be used in its correspondence and meetings. This determination is made following consultation with the members regarding their requirements for translation and interpretation services. The respective Committee may subsequently modify the decision in the light of changed requirements.

Working Groups

~~The Committee may establish a coordinating Working Group on Aviation Cybersecurity Threats and Hazards.~~

APPENDIX B

RULES OF PROCEDURE

TABLE OF CONTENTS

Definitions

- I. Membership**
 - 1. AHCCC Members
 - 2. AHCCC Observers
 - 3. Others

- II. Governance**
 - 2.1. Chairperson
 - 2.2. Vice-Chairperson

- III. Working Methods**
 - 3.1. Meetings of the AHCCC
 - 3.3. Voting
 - 3.3. Report to the Council

DEFINITIONS

Alternate

*means a person appointed by a Member of the AHCCC to participate **and act on its behalf** in a Committee meeting which the respective nominated Member is unable to attend.*

Council

means the Council of the International Civil Aviation Organization.

Majority

~~means more than half of the Members the total membership of the Committee present.~~

Meeting

a single sitting of the Committee, either physical or virtual, from the time it comes to order until it adjourns.

Member

means nominees selected and appointed to serve on the Committee.

Observer

means a person who is not a Member and who is nominated by a State or organization to participate in one or more of the meetings of the Committee.

Simple majority

~~means more than half of the Members of the Committee.~~

I.MEMBERSHIP**1. AHCCC Members**

1.1.1 Members of the AHCCC are appointed by the Council based on nominations received from the Air Transport Committee (ATC), the Aviation Security Committee (ASC), the Air Navigation Commission (ANC), and every panel and expert group regularly addressing aviation cybersecurity matters in its respective work programmes or mandate.

1.1.2 The following shall be taken into account when nominating and selecting Members of the AHCCC:

- a. knowledge of aviation cybersecurity;
- b. comprehensive understanding of the work programme and plans related to aviation cybersecurity matters of their respective Committee, Commission, panel, expert group or any subsidiary body thereof; and
- c. capacity to inform the AHCCC on the work developments related to aviation cybersecurity matters of their respective Committee, Commission, panel, expert group or any subsidiary body thereof.

1.1.3 In addition to the criteria in paragraph 1.1.2, Membership of the AHCCC would ensure:

- a. an adequate representation of the different aviation domains of relevance to aviation cybersecurity;
- b. balanced gender and geographical representation, to the extent possible; and
- c. participation of industry, to the extent possible.

1.1.4 The ATC, the ASC and the ANC will each nominate one Member on the AHCCC for the Council's consideration.

1.1.5 The panels and expert groups invited to nominate AHCCC Members shall each submit to Council in writing a nomination of a prospective Member accompanied with the nominee's curriculum vitae having due regard to the criteria in paragraphs 1.1.2 and 1.1.3.

1.1.6 Members who are nominated from Panels and expert groups shall act in a capacity of representing their Panels and expert groups when informing the AHCCC regarding the cyber-related work of their Panels and expert groups, in order to support the development and coordination of a comprehensive ICAO Aviation Cybersecurity Work Programme.

1.1.7 During the AHCCC deliberations, Members work in their respective personal expert capacity. Members shall therefore express their professional views and not established policies or points of view of a State or organization.

1.1.8 Should the AHCCC identify additional areas of its work that are not adequately covered by the expertise of its Members, it may recommend to Council expanding its membership to cover the missing expertise.

1.1.9 Members on the AHCCC shall serve on the Committee in so far as they continue to be Members of their respective Committees, Commission, panels, and expert groups defined in paragraph 1.1.1.

1.1.10 If a Member of the AHCCC withdraws for any reason, the concerned Committee, Commission, panel or expert group shall nominate a candidate for the Council's consideration. The applicable selection and nomination process in paragraphs 1.1.4 or 1.1.5 is applied to replace the withdrawing Member.

1.1.11 If a nominated Member is not able to participate in a meeting of the Committee, the Member shall coordinate the nomination of an Alternate with the Chairperson/President of their respective Committees, Commission, panels and expert groups. The nomination will be submitted for approval of the Chairperson of the Committee.

1.1.12 If a Member is not present at two consecutive meetings, and fails to nominate an Alternate for those meetings, the Council, at the recommendation of the Chairperson, may terminate the mandate of that Member and request the concerned Committee, Commission, panel or expert group to submit a nomination to fill the vacant position according to the applicable process in paragraphs 1.1.4 or 1.1.5.

1.2 AHCCC Observers

1.2.1 The AHCCC may invite Observers, including upon request, to participate in meetings to bring their independent views, knowledge and experience, as well as ensure additional adequate contribution of the industry to the AHCCC work.

1.2.2 Observers have the right to submit papers, receive meeting documentation and take part in the discussions of the AHCCC but without the right to vote, move or second motions.

1.3 Others

1.3.1 The AHCCC may arrange for participation by aviation and/or non-aviation experts other than Members and Observers on an ad-hoc basis. Such individuals act in an advisory capacity to the Committee.

II. GOVERNANCE

2.1 Chairperson and Vice-Chairperson

2.1.1 The Chairperson and Vice-Chairperson of the AHCCC shall be appointed by the ICAO Council. The Chairperson shall remain in office for one year or until a successor is elected. The Chairperson and Vice-Chairperson may be reappointed.

2.1.2 The Chairperson serves as the primary liaison with the Council. The functions and responsibilities of the Chairperson are:

- a. developing the agenda of the meetings for approval by the President of the Council under delegated authority;
- b. convening and presiding over the meetings, opening and closing each meeting, directing the discussion in a structured, focused and objective manner, according the right to speak, putting questions to vote and announcing the results;
- c. developing and presenting the AHCCC meetings' reports to the Council; and
- d. ensuring the observance of the AHCCC Terms of Reference and Rules of Procedures.

2.1.3 A Member discharging the functions of Chairperson or Vice-Chairperson under these Rules shall retain the right to vote as a Member.

2.1.4 In the absence of the Chairperson, the Vice-Chairperson shall exercise the functions vested in the Chairperson by these Rules.

III. WORKING METHODS

3.1 Meetings of the AHCCC

3.1.1 A ~~simple~~ majority of Members of the Committee shall constitute a quorum for the conduct of the business of the AHCCC.

3.1.2 Meetings shall normally be convened at least once per year. The determination of the date, duration and place of a meeting will be made by consultation between the AHCCC Chairperson and the Secretariat, and is subject to ICAO's meeting programme.

3.1.3 The Chairperson, with the approval of the President of the Council, may call for a meeting outside the scheduled programme.

3.1.4 An agenda shall be distributed to all Members and Observers before the meeting in order to allow sufficient time to all experts to provide documents relevant to the agenda, as necessary, and taking into consideration administrative requirements.

3.1.5 Meetings of the AHCCC may take place in a physical, virtual or hybrid format as determined by Council. Physical meetings are normally held at ICAO Headquarters.

3.2 Voting

3.2.1 Each Member has one vote.

3.2.2 The AHCCC endeavours to reach consensus on the substance of all the agenda items. Should this fail, the meeting shall resort to a vote and the conclusion/decision/recommendation will be adopted according to the views of the by a majority of the Members of the Committee present at the meeting at which the vote is taken. In such a case, the views of the minority will be recorded in the report as per paragraph 3.3.2.

3.3 Reporting to the Council

3.3.1 The AHCCC reports the outcome of its discussions to the Council. The report should contain sufficiently detailed explanations concerning the conclusions and recommendations reached.

3.3.2 Should the AHCCC adopt a conclusion/decision/recommendation by majority of votes cast, the report shall include records of the views of the minority as well as views of the majority of Members and the elements that support each view.

3.3.3 The Council refers such reports to the Air Transport Committee, the Aviation Security Committee and the Air Navigation Commission for review. The Air Transport Committee, the Aviation Security Committee and the Air Navigation Commission will present oral reports on their respective reviews to the Council for its consideration.

3.3.4 The decisions of the Council related to the ICAO Aviation Cybersecurity Work Programme that affect the work of ICAO expert groups will be enacted respectively by the ATC, the ASC, and the ANC, as required.

— FIN —